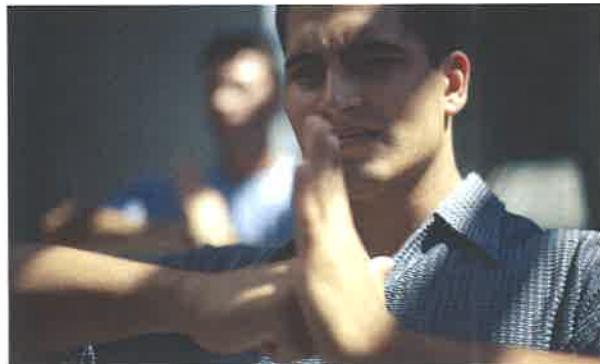


La vision/conception du programme de santé et bien-être de la FECB

La FECB aidera les membres enseignants incapables de se maintenir ou de revenir à leur postes d'enseignants, en raison d'une maladie ou d'invalidité médicale, en finançant un programme d'intervention précoce de réadaptation. Ce programme est offert sur une base volontaire. La FECB va promouvoir des initiatives de mieux-être dans les conseils scolaires et les lieux de travail individuels.

De quelle manière le programme aide-t-il l'enseignant?

Le programme de la santé et bien-être fait appel à des conseillers en réadaptation professionnelle, localisés dans des communautés partout dans la province. En accord avec le médecin traitant, ces conseillers coordonnent les services qui contribuent à améliorer la santé de l'enseignant et ses capacités fonctionnelles.



Mon rétablissement et mon retour progressif au travail ont été très difficile, avec de nombreux obstacles inattendus tout du long. (Mon conseiller en réadaptation) ...a apporté sagesse et soutien au cours de cette période très difficile. Son expérience, combinée à sa capacité à écouter et à faire preuve d'empathie, m'a apporté l'encouragement et les informations pratiques dont j'avais besoin pour réussir mon retour au travail.

—Ancien participant au programme

UNE APPROCHE ÉTAPE-PAR-ÉTAPE POUR ATTEINDRE VOS OBJECTIFS

- 1 L'évaluation.** Un conseiller local en réadaptation mène un premier entretien avec le membre et consulte son/ses médecin (s).
- 2 La planification.** Avec l'enseignant, les médecins traitants et les professionnels de santé, le conseiller développe un plan de réhabilitation. Le plan intègre sa connaissance des exigences particulières de l'enseignement.
- 3 La mise en œuvre.** L'enseignant, en collaboration avec son conseiller et son équipe en soins médicaux, travaille à la réalisation des objectifs énoncés dans son plan. Le conseiller travaille avec le président du syndicat local et le conseil scolaire afin de faciliter la réussite du plan.
- 4 Le suivi.** Une fois les objectifs du plan de réhabilitation réalisés, le conseiller fournit son soutien et veille à ce que l'enseignant adopte des stratégies afin de rester en bonne santé.

Comment puis-je être référé au programme?

Les candidats potentiels peuvent être référés à ce programme de quatre manières différentes:

- **l'autoréférence**
- **par le président du syndicat local ou son délégué**
- **par le représentant local du conseil scolaire**
- **par le régime d'assurance-salaire de la FECB (invalidité de courte ou de longue durée).**



all photos iStock



Avant de travailler avec mon conseiller en réadaptation, je me sentais perdu quant à la façon de récupérer et de retrouver ma capacité à être de nouveau productif et utile... grâce à leur orientation et leurs conseils, je sens que je fais des progrès dans la réappropriation de ma propre vie ... pas à pas nous avons développé de petits objectifs réalistes et réalisables qui aident certainement à renforcer la confiance et la force.

—Ancien participant au programme

Le processus de renvoi

Un membre peut appeler la FECB directement et demander à parler avec un membre du programme de santé et bien-être de la FECB et s'auto référer. Un membre peut également être référé par le président local ou l'employeur. Les parrainages sont également générés par le régime d'indemnisation des salaires, sur le court terme ou sur le long terme, si les rapports médicaux indiquent que le rétablissement peut être accéléré au moyen d'un programme de réadaptation.

Qui peut avoir accès au programme de santé et bien-être de la FECB?

Tout membre de la FECB, qui contribue au régime d'indemnisation des salaires, est en droit de demander à être renvoyé au programme si elle ou il travaille dans l'un des conseils scolaires couverts par le programme de santé et bien-être de la FECB. Pour savoir si votre conseil scolaire fait partie du programme, contactez votre président local ou appelez directement le programme de santé et bien-être de la FECB.

La confidentialité

Le programme de santé et bien-être de la FECB respecte votre droit à la confidentialité. Afin d'élaborer un plan unique adapté à vos besoins, le conseiller en réadaptation recueillera des renseignements personnels et médicaux. Cette information sera utilisée uniquement pour aider l'enseignant et reste confidentielle entre vous et votre conseiller. Vos capacités fonctionnelles seront partagées avec votre président local et votre conseil scolaire, les informations relatives à votre diagnostic et traitement ne seront pas partagées sans votre consentement.

Le régime d'assurance-salaire

- est financé par la FECB afin de fournir aux membres des prestations à court terme et à long terme.
- met à disposition les services du programme de santé et de bien-être de la FECB.

Pour plus d'informations, contacter la Fédération des enseignant(e)s de la Colombie-Britannique

100-550 6e avenue Ouest, Vancouver, C.-B., V5Z 4P2
604-871-1921 ou 1-800-663-9163

(le service est seulement disponible en anglais) www.bctf.ca



Le programme de santé et bien-être de la FECB

Un programme d'intervention précoce et de retour au travail pour les enseignants